

<b>Organisation</b>	<b>Nom</b>	<b>Présence</b>
La Rédemption	Isabelle Dupont, mairesse	X
Saint-Cléophas	Bruno Gauvin, conseiller	X
Sainte-Irène	Alain Gauthier, maire	X
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	Réginald Duguay, maire	
MRC de La Matapédia	Chantale Lavoie, préfète	X
MRC de La Matapédia	Mario Lavoie, directeur général	X
MRC de La Mitis	Michel Côté, préfet	X
MRC de La Mitis	Marcel Moreau, directeur général	
Propriétaires privés	Jacques Dupéré, propriétaire privé	
Groupes d'utilisateurs du territoire	André Blouin, président du Club de VTT de la Matapédia	X
Organismes de développement économique	Sébastien Jean, directeur général du CLD de La Matapédia	X
Organismes de protection de l'environnement	René Pelletier, président de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche	X
Saint-Laurent Énergies	Alex Couture, directeur de projets	X
Saint-Laurent Énergies	Stéphane Boyer, directeur général	X
Saint-Laurent Énergies	Steeve Rousseau, directeur de projets — construction	X
Saint-Laurent Énergies	Stéphanie Pouliot, agente de liaison	X
	Danielle Doyer, députée de Matapédia	X
Saint-Laurent Énergies	Nathalie Dupont, agente de liaison	X
Bureau de la députée de Matapédia	Isabelle Paquin, attachée politique	X
PESCA Environnement	Maryse Tremblay, animatrice	X

<b>Point à l'ordre du jour</b>	<b>Résumé de la discussion</b> <b>Recommandation du comité</b>
1. Ouverture de la séance	<b>Mot de bienvenue.</b> La députée de Matapédia, madame Danielle Doyer, souhaite assister comme observatrice aux séances de travail du comité de liaison. Elle considère important d'être informée du développement de ce projet pour son comté. Les membres du comité lui donnent leur accord. Mme Doyer et/ou son attachée politique, Isabelle Paquin seront présentes à partir de maintenant.
2. Lecture et adoption du compte rendu de la séance de travail du 23 septembre 2010	Sébastien Jean souhaite ajouter au compte rendu de la séance de travail du 23 septembre un point soulevé à propos de l'entreprise Jean-Paul Robichaud. Les membres adoptent cette proposition. Une version révisée de ce compte rendu circulera par courriel.
3. Compte rendu des démarches sur le choix de l'entrepreneur en déboisement, bref état de la situation	Alex Couture résume les démarches effectuées par Saint-Laurent Énergies dans le dossier du déboisement dont il avait été question dans la séance de travail du 23 septembre 2010. Saint-Laurent Énergies a travaillé en respectant les aspects légaux liés à un processus d'appel d'offres. Au terme de plusieurs échanges et rencontres avec les acteurs impliqués dans ce dossier, la situation reste inchangée. Le contrat de déboisement sur terres publiques demeure au plus bas soumissionnaire conforme, le déboisement du territoire de Solifor

**Point à l'ordre du jour****Résumé de la discussion****Recommandation du comité**

est géré par Solifor elle-même et les options de déboisement pour les terrains privés sont en préparation.

Les efforts de Saint-Laurent Énergies ont permis de sensibiliser l'entrepreneur en déboisement à l'importance de sous-traiter avec des ressources locales. Ainsi, les entreprises mitisienne et matapédiennes pourraient être présentes à 80-90 % sur le chantier.

Sébastien Jean indique que la région a présenté sa position sur la question du déboisement la semaine dernière, qu'un bilan a été fait du côté des entreprises et que des engagements formels sont espérés.

Chantale Lavoie ajoute que la région se tourne vers l'avenir. Pour les contrats à venir, elle aimerait que la procédure choisie par les donneurs d'ordre soit clarifiée. Bien qu'elle soit consciente que tous les contrats ne seront pas exécutés localement, elle souhaite que les entreprises locales soient prioritairement interpellées, ou qu'une place leur soit réservée si les contrats sont alloués à l'extérieur.

Alex Couture explique que la procédure de Saint-Laurent Énergies a été détaillée et est suivie depuis le début de l'attribution de contrats.

**4. Étapes à venir en termes de travaux**

Saint-Laurent Énergies présente la procédure en place pour encourager la participation des entreprises locales.

1. Consultation des bottins de fournisseurs préparés par les CLD.
2. Rencontres avec les entrepreneurs pour expliquer les lots qui feront l'objet d'un appel aux soumissionnaires sur invitation et permettre aux entrepreneurs de s'organiser.
3. Préparation d'une liste de soumissionnaires.
4. Analyse des formulaires de préqualification, identifiant les capacités des entreprises locales.

Si les soumissions déposées respectent les critères suivants :

- a) Prix concurrentiel;
- b) Respect des échéanciers et capacité d'exécution;
- c) Compétences et respects des normes (cartes de compétences, qualifications, etc.),

Saint-Laurent Énergies choisira les entreprises locales.

Sébastien Jean croit que l'installation d'un projet privé sur un territoire exige d'obtenir une acceptabilité sociale. Selon lui, certains lots comme la construction des chemins sont de toute évidence trop gros pour être assumés par des entreprises locales. Il souhaite obtenir des garanties pour la sous-traitance.

Steeve Rousseau indique que Saint-Laurent Énergies ne veut pas allouer un contrat à une entreprise qui n'aurait pas la capacité de le réaliser.

Stéphane Boyer demande aux CLD de réviser les bottins de fournisseurs en resserrant les critères au besoin pour que la situation vécue dans le déboisement ne se répète pas.

Mario Lavoie aimerait que les appels d'offres prévoient des

<i>Point à l'ordre du jour</i>	<i>Résumé de la discussion</i> <i>Recommandation du comité</i>
	<p>exigences de sous-traitance locale. Stéphane Boyer indique que dans le cas du déboisement, le soumissionnaire doit déposer une liste de sous-traitants qui devient une exigence dans le contrat, et tout changement à cette liste doit être soumis à Saint-Laurent Énergies pour approbation.</p> <p>Saint-Laurent Énergies considère que faire évoluer les entreprises locales dans un marché artificiel reflète une vision à court terme du développement régional et que les entreprises seront gagnantes si elles démontrent qu'elles sont les meilleures.</p> <p>Chantale Lavoie souhaite obtenir des réponses aux demandes d'engagements formulées dans le communiqué de presse émis par les MRC de La Matapédia et de La Mitis.</p>
5. Questions diverses	Aucune question ne s'ajoute à la séance de travail.
6. Clôture de la séance	La prochaine séance de travail se tiendra le mardi 14 décembre à 13 h 30, au bureau de Saint-Laurent Énergies à Saint-Cléophas.